

Luxembourg, le 21 mars 2012

Monsieur Marco Schank,

Ministre délégué au Développement Durable et aux
Infrastructures

Luxembourg

Monsieur le Ministre,

En octobre 2011 vous avez soumis au Groupe de Pilotage du Partenariat pour l'Environnement et le Climat et au Conseil Supérieur pour un Développement Durable dans leurs réunions respectives, de participer au processus vue de l'élaboration d'une position luxembourgeoise pour la conférence des Nations-Unies sur le Développement durable, dite conférence de Rio+20.

Les deux institutions ont décidé de constituer un groupe de travail commun. Les conclusions de leurs travaux sont introduites dans le tableau en annexe. Les prises de position des membres du groupe de travail suivent la structure du document produit par le secrétariat de la Conférence des Nations-Unies sur le Développement durable ; document préparé pour les négociations en vue d'un document final de la conférence.

Dans la présente lettre, nous tenons néanmoins à souligner certaines réflexions qui au sein du groupe de travail ont soit obtenu un certain consensus, soit sont estimés primordiales en vue d'un résultat positif de la conférence de Rio+20.

Le groupe de travail constate que le document « zero draft » manque d'ambition et il est permis de douter que le document tel que proposé soit à même de donner suite aux objectifs que la communauté des Nations Unies s'est donnés ; à savoir reconduire un engagement politique en faveur du développement durable, évaluer le progrès réalisé vers des objectifs de développement durable pour lesquels il existe un accord international et adresser de nouveaux défis émergents.

Dans ce sens, il est primordial de renforcer le cadre institutionnel de l'Organisation des Nations Unies pour le développement durable, ainsi que les structures de gouvernance, cela en vue d'assurer le principe de participation et la cohérence politique et d'intégrer les personnes les plus vulnérables, notamment par une approche fondée sur les Droits de l'Homme. La conférence devrait constituer l'occasion de souligner l'importance des Objectifs du Millénaire pour le Développement, la nécessité de procéder à leur évaluation et de préparer un agenda post-OMD. Dans ce contexte, il

serait souhaitable que le Luxembourg ratifie la convention de l'Organisation Internationale du Travail concernant les peuples indigènes et tribaux.

En ce qui concerne un des thèmes clé de la conférence, à savoir « une économie verte dans le contexte de l'éradication de la pauvreté et du développement durable », il faut constater que le concept d'économie verte tel qu'exposé dans le document, est en manque de définition et de clarification. Il est primordial de créer un cadre et des mécanismes – notamment des principes de transition vers une économie verte – et d'assurer que les dimensions sociales du développement durable y soient intégrées. Des outils majeurs sont des modes de production et de consommation durables, un programme en vue d'un changement en leur faveur s'avère nécessaire, ainsi que l'élimination des subsides néfastes à l'environnement.

Le rôle fondamental du secteur privé est à souligner. La création d'un cadre légal pour la responsabilité sociale des entreprises est un dispositif nécessaire.

Le deuxième thème clé de la conférence concerne le cadre institutionnel pour le développement durable. Il est indispensable que le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) soit renforcé et que ce programme soit transformé en agence ou organisation des Nations Unies pour l'Environnement.

Dans ce même contexte, nous tenons à souligner la nécessité de mettre en place un système international de mesure des progrès et de développer et de renforcer les indicateurs complémentaires au PIB.

Le document « zero draft » se consacre également à un cadre d'actions et de monitoring. Nous estimons primordial pour une conférence des Nations Unies sur le Développement Durable que soit soulignée la nécessité

- de renforcer les efforts en matière de changements climatiques et de consommation d'énergie, d'introduire un objectif pour une énergie propre et sûre pour 2020, tout en renonçant au recours aux agro-carburants et au nucléaire;
- d'assurer un examen social et environnemental du dispositif commercial global et d'abolir les subsides dérégulateurs de marché, d'assurer un dispositif équitable et transparent qui respecte les humains et l'environnement, soutenant notamment des producteurs de nourriture de petite échelle et de réduire le pouvoir de marché de l'agrobusiness ;
- de se donner des objectifs nationaux pour réduire la consommation de fertilisants chimiques et de pesticides, de renforcer les efforts en matière de sécurité alimentaire (rôle de l'IAAST) et d'investir et de promouvoir une agriculture écologique qui travaille sans OGM ;¹
- de créer un cadre législatif en vue d'introduire et de mettre en œuvre des réseaux de zones marines protégées, notamment en haute mer, de réduire la surcapacité de

¹ International Assessment of Agricultural Knowledge, Science and Technology for Development

la flotte de pêche mondiale et donner priorité d'accès aux ressources poissonnières à des petits pêcheurs artisanaux;

- de créer une taxe mondiale sur les transactions financières, en vue de disposer de moyens financiers pour mettre en œuvre les objectifs visés par la conférence des Nations Unies sur le Développement Durable.

Tout en vous assurant que nous restons à votre disposition pour tout échange de vues complémentaire, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos salutations les meilleures.

Pour le groupe de travail
Francis Scharz

Président du CSDD



En annexe :

- Le tableau synoptique des commentaires relatifs au document « zero draft »